

# Projet Pédagogique Conchy sur Canche

7 juillet 2025 au 1er août 2025

Directeur :  
DACHE Clément

## I. Ternois Com

La Communauté de Communes du Ternois est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui dispose de son propre budget, d'une fiscalité et d'une liberté administrative. Ternois Com est composée de 103 communes, totalisant un peu plus de 380 000 habitants. Depuis le 1er janvier 2017, Ternois Com résulte de la fusion de quatre EPCI existants, dans le cadre d'un projet de territoire.

Ternois Com a pour mission, à travers le service jeunesse, de développer les loisirs, les services et la culture auprès des jeunes du territoire, tout en leur offrant des moments de repos, de détente, des activités sportives, ainsi que la découverte de nouveaux horizons. Il s'agit d'offrir aux jeunes un cadre propice à la vie, et à une insertion différente dans une société en pleine mutation. Pour répondre à ces objectifs, Ternois Com a édité, en ce mois de mars 2025, un nouveau projet éducatif de territoire (PEDT) destiné aux 0-25 ans et pour une durée allant de 2025 à 2028.



Le service jeunesse est responsable de plusieurs accueils collectifs de mineurs, répartis dans le Pas-de-Calais allant de l'Auxillois jusqu'au Pernois en passant par le secteur de Saint-Pol sur Ternoise. Le responsable du service jeunesse est M. Yoann SCELERS, et la coordinatrice de la période de juillet est Mme. Angéline BRULIN. L'accueil de loisirs extrascolaire se déroulera du 7 juillet au 1er août 2025, dans la commune de Conchy-sur-Canche, sur une période totale de 19 jours.

## II. L'accueil collectif de mineurs de Conchy-sur-Canche

### A. La structure

L'accueil de loisirs se déroule dans les locaux de la salle des fêtes de Conchy-sur-Canche (8 rue de Saint-Pol, 62234 Conchy-sur-Canche).

## B. Le public

L'accueil de loisirs de Conchy-sur-Canche accueille entre 20 et 25 enfants, âgés entre 3 et 11 ans inclus.

Dans notre structure, nous portons l'accent sur l'inclusion de tous les enfants. Nous mettrons en œuvre tous les moyens disponibles afin d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants ne se sentant pas forcément à l'aise, ceux en situation de handicap, ceux qui ont des PAI et d'autres situations que nous pouvons rencontrer. L'équipe pédagogique (animateurs et personnel) sera au préalable informée des problématiques que certains enfants peuvent rencontrer, dans le respect du secret professionnel. De plus, des outils ainsi que des temps de sensibilisation seront également proposés par le directeur de l'accueil de loisirs dans le respect du secret professionnel, afin de pouvoir appréhender au mieux l'inclusion de tous.

## III. L'équipe pédagogique

### A. Présentation de l'équipe pédagogique

#### **Le directeur :**

- Clément DACHE (Stagiaire BAFD)

#### **Les animatrices :**

- SARRASYN Honorine - BAFA
- DESMONS Perrine - Stagiaire BAFA
- DUMONT Laura - Stagiaire d'immersion

#### **Le personnel municipal :**

- Restauration : DEBUE Aurélie

## B. Les fonctions et les rôles de chacun

### **Le directeur - Son rôle**

Le directeur est le garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis, de la mise en œuvre du projet éducatif, du bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière. Il élabore en concertation avec l'équipe d'animation un projet pédagogique qui définit les valeurs et objectifs à transmettre aux enfants durant la session. Le directeur de l'accueil de loisirs gère aussi les sorties, les relations avec les familles et les intervenants, la sécurité au sein de son accueil, la gestion de son équipe pédagogique etc.

## **Fonctions du directeur**

- Élaborer le projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur, en collaboration avec l'équipe d'animation.
- Encadrer, diriger, manager et accompagner l'équipe d'animation : recrutement, formation, répartition des tâches, animation de réunions, gestion des conflits, etc.
- Assurer la gestion administrative et financière : inscriptions, budget, sorties sécurité, relations avec les services de l'État (DDCS/DDCSPP), etc.
- Être l'interlocuteur privilégié des familles et des partenaires/prestataires.
- Veiller au respect de la réglementation en vigueur (taux d'encadrement, hygiène, sécurité...)
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du projet pédagogique et rédiger les bilans nécessaires.
- Évaluer les animateurs durant la session.

## **Les animateurs/animatrices - Leurs rôles**

Les animateurs jouent un rôle central dans la mise en œuvre du projet pédagogique. Ils encadrent les enfants au quotidien et assurent leur sécurité physique, morale et affective. Présents sur tous les temps de vie, ils accompagnent les enfants dans leurs activités, leurs interactions et leurs besoins, tout en veillant à instaurer un climat bienveillant et structurant. Leur mission consiste aussi à proposer des animations variées, adaptées à l'âge et aux intérêts du public accueilli, et en respectant les différents projets mis en place. En lien avec l'équipe et la direction, les animateurs participent activement à la dynamique collective, à la réflexion éducative, et assurent une communication de qualité avec les familles. Par leur posture, ils contribuent au développement global de l'enfant et à son épanouissement au sein du groupe.

## **Fonctions des animateurs/animatrices**

- Encadrer les enfants dans la vie quotidienne (accueil, repas, déplacements, temps calmes, etc.) et proposer des activités variées et adaptées à leur âge et à leurs besoins.
- Garantir la sécurité physique, morale et affective des mineurs.
- Favoriser l'épanouissement personnel des enfants et leur apprentissage de la vie en collectivité.
- Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique en respectant ses objectifs et en collaborant avec l'équipe.
- Encourager l'expression, l'autonomie et la participation des enfants dans la vie du centre.
- Communiquer avec les familles et les autres partenaires éducatifs dans le respect de la confidentialité et de la bienveillance.

### C. Les réunions

Divers temps de réunions sont fixés pour préparer l'accueil de loisirs. Un séminaire de préparation est programmé le 24 et le 25 mai, ainsi qu'une autre réunion de préparation un samedi du mois de juin. Enfin, une réunion d'installation est fixée le samedi 5 juillet, qui a pour but de préparer les locaux pour le début de l'accueil de loisirs le lundi 7 juillet.

Des réunions entre le directeur et son équipe d'animation se tiendront tous les soirs, après que les enfants aient quitté la structure. Ces réunions permettent de faire le point sur la journée, d'échanger concernant des problématiques potentiellement rencontrées, préparer la journée du lendemain ou encore discuter des différents projets d'animation mis en place. Ces réunions sont également l'occasion pour le directeur de faire remonter des informations et des axes d'amélioration qu'il aurait pu relever.

Ces réunions, se tenant le soir, n'ont pas pour vocation d'être longues et redondantes. Le directeur proposera des réunions animées afin de rendre l'échange plus ludique. L'objectif est également de ne pas fatiguer davantage l'équipe avec des réunions durant plusieurs heures.

### D. Les pauses

Conformément à la législation encadrant le Contrat d'Engagement Éducatif (CEE), chaque membre de l'équipe bénéficie d'un repos quotidien de minimum 11 heures consécutives (Article L432-5 du code de l'action sociale et des familles).

Bien que le CEE ne prévoie pas de temps de pause journalier obligatoire, en tant que directeur de la structure j'instaure une pause de 30 minutes obligatoire après le déjeuner, durant laquelle les animateurs et animatrices sont libres de disposer de leur temps comme ils/elles le souhaitent, n'ayant pas à charge les enfants. Un roulement sera effectué afin que tous les animateurs et animatrices puissent avoir leur pause le midi. Une autre petite pause sera effectuée après le départ des enfants et avant le début de la réunion.

Concernant les membres de l'équipe qui sont fumeurs, la permission de fumer sera accordée uniquement pendant les temps de pause, en dehors de l'enceinte de l'accueil de loisirs et hors de la vue des enfants.

### E. Règles : négociable et non négociable

Négociable	Non négociable
Utilisation du téléphone	La détention et la consommation d'alcool et de drogue sur l'enceinte de l'accueil de loisirs
Horaires d'arrivée échelonnés le matin (entre 7h45 et 9h)	Ponctualité
Les temps de pause	Fumer en dehors des temps de pause et en

	dehors de l'accueil de loisirs
Organisation de la vie quotidienne	Tenue vestimentaire correcte

## F. L'évaluation des animateurs et animatrices

Le directeur évalue les animateurs aussi bien stagiaires que titulaires durant la session. Une grille préétablie est fournie par le Service Jeunesse de TernoisCom. Cette grille sera présentée aux animateurs en début de session afin qu'ils puissent prendre connaissance des modalités d'évaluation et savoir ce qu'il est attendu de leur part.

À la mi-session, le directeur met en place des entretiens individuels afin d'échanger sur les attendus, les acquis et les points à améliorer pour les animateurs et animatrices. Ces échanges permettent aux animateurs/animatrices d'évaluer leurs compétences et posséder des clefs pour l'évaluation finale.

Il est important de relever que les animateurs/animatrices peuvent, à tout moment, solliciter le directeur afin de faire un point sur leurs compétences et poser d'éventuelles questions.

Quelques jours avant la fin de l'accueil de loisirs, le directeur remet à son équipe d'animation la grille d'évaluation. Les animateurs/animatrices doivent compléter la grille et lui rendre le plus rapidement possible de façon que le directeur puisse les évaluer et rédiger une appréciation. Lors du dernier jour de l'accueil de loisirs, le directeur convoque individuellement son équipe, explique comment la grille a été remplie et lit l'appréciation, le tout en expliquant ses choix.

## IV. L'organisation interne

### A. Emploi du temps et journée type

La journée type est définie comme étant le modèle d'une journée se déroulant dans l'accueil de loisirs, en excluant les sorties et autres changements susceptibles de modifier le planning.

Présentation d'une journée type	
8h00 - 9h00	Accueil échelonné des enfants
9h00 - 12h00	Rituels du matin, présence, programme de la journée, activités/animations/intervenants
12h00 - 12h30	Accueil échelonné des enfants inscrits en demi-journée avec restauration
12h00 - 13h00	Restauration
13h00 - 14h00	Temps calme et activités calmes

13h30 - 14h00	Accueil échelonné des enfants inscrits en demi-journée sans restauration
14h00 - 16h00	Animations
16h30 - 17h30	Goûter, petits jeux, bilan de la journée, rangement, rituels du soir
17h30 - 18h30	Départ échelonné des enfants

## B. Sorties hebdomadaires

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, des sorties seront proposées telles que :

- Camping : 3 jours et 2 nuits au camping d'Auxi-le-Château
- Journée à Nausicaa (Situé à Boulogne sur Mer)
- Plage : Journée à Stella-Plage
- Piscine : Après-midi à la piscine de Saint-Pol sur Ternoise
- Cinéma : Le Regency (Saint-Pol-Sur-Ternoise)
- RAID avec les autres accueils de loisirs à Saint-Pol-Sur-Ternoise
- Zoo d'Amiens

Il est important de noter que peu importe la nature de la sortie, il est nécessaire que les enfants aient toujours sur eux un sac à dos, une gourde/bouteille d'eau, une casquette. Les autres besoins spécifiques seront définis par l'équipe d'animation quelques jours avant la sortie et un rappel sera effectué systématiquement la veille.

## V. Les projets

### A. Le projet éducatif territorial du Ternois (PEDT)

Le projet éducatif territorial du Ternois, mis à jour en mars 2025 et prévu pour une durée de 3 ans (2025-2028), est composé de **3 valeurs** principales :

- L'épanouissement
- La solidarité
- La citoyenneté

Le projet éducatif territorial du Ternois a été élaboré en collaboration avec les écoles, les associations, les familles, les acteurs sociaux-éducatifs, les institutions et les jeunes, permettant une dynamique collective et solidaire. Les deux grands axes du projet éducatif sont les suivants :

#### **Axe 1 : Accompagner la cohérence du parcours éducatif de l'enfant**

Assurer une cohérence du parcours éducatif, c'est permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir dans un cadre bénéficiant de repères stables et partagés par tous. Le diagnostic du PEDT du Ternois a mis en avant une dynamique partenariale déjà bien engagée favorisant cette cohérence éducative. Les actions du PEDT à venir auront vocation à renforcer cette dynamique et à favoriser un suivi efficace des enfants et jeunes sur le territoire.

- Favoriser le travail inter partenarial
- Orienter le travail des partenaires vers une cohérence éducative de territoire
- Favoriser le suivi éducatif des enfants et des adolescents du territoire
- Permettre l'inclusion de tous les jeunes et enfants du territoire

## **Axe 2 : Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et adolescents**

La réussite éducative dépasse la seule réussite scolaire, elle intègre le développement global de l'enfant ou du jeune, sa relation à lui-même et aux autres. Les partenaires du PEDT voient la réussite éducative comme une responsabilité partagée nécessitant du lien entre les acteurs éducatifs, les parents et les enfants/jeunes !

- Permettre à tous les jeunes du territoire d'accéder à l'information
- Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
- Promouvoir l'engagement et l'éducation à l'écologie
- Encourager la participation citoyenne des enfants et des jeunes sur le territoire
- Accompagner les parents d'enfants et d'adolescents dans leur rôle de parent
- Permettre aux jeunes et aux enfants de participer à une activité physique et sportive.

## **B. Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs de Conchy-sur-Canche**

### **Valeur 1 : Empathie**

- Favoriser l'expression et la reconnaissance des émotions
- Encourager l'écoute active et le respect de la parole de tous les enfants
- Développer la capacité des enfants à se mettre à la place de quelqu'un d'autre
- Créer un climat de bienveillance et d'inclusion

### **Moyens mis en place pour répondre aux objectifs pédagogiques :**

- Mise en place de techniques d'expression (jeux de rôle, théâtre, saynètes)
- Installer une « boîte à problèmes » : les enfants peuvent y marquer s'ils rencontrent des soucis
- Création d'un « mur des émotions » où les enfants collent leurs émotions et peuvent dessiner ce qu'ils ressentent
- Instauration de rituels quotidiens : positionnement sur le mur des émotions, débat flash,
- Animation d'un atelier d'écoute active : un temps sera pris quotidiennement afin que les enfants racontent un moment vécu ou une anecdote, sans couper la parole

## Valeur 2 : Entraide

- Encourager les enfants à coopérer et à s'entraider dans les activités
- Intégrer tous les enfants au sein du groupe et de la structure
- Valoriser les comportements solidaires (offrir de l'aide et savoir en demander)

### Moyens mis en place pour répondre aux objectifs pédagogiques :

- Mise en place de jeux coopératifs
- Système de défis quotidien par binôme ou trinôme
- Challenge collectif sur une longue durée : création du spectacle, d'un grand jeu
- Utilisation des interventions sportives pour renforcer la cohésion et l'entraide

## Valeur 3 : Respect et ouverture d'esprit

- Apprendre à respecter les règles, les autres, le matériel et l'environnement (écologie)
- Favoriser l'acceptation des différences et des autres opinions
- Initier les enfants à l'inclusion et à la tolérance

### Moyens mis en place pour répondre aux objectifs pédagogiques :

- Créer les règles de vie avec les enfants (négociable, non négociable -> débat)
- Animations de sensibilisation à l'écologie (ex : jeux du tri sélectif)
- Débats animés sur les différences (quelques fois par semaine)
- Mise en place d'ateliers culturels : cuisines du monde, jeux traditionnels d'autres cultures
- Création d'un « conseil » : en cas de litige ou de transgression des règles, un temps sera accordé pour délibérer et demander l'avis de tous
- Activités de sensibilisation sur le harcèlement et les discriminations

## VI. Inclusion et diversité

### A. Le handicap

L'accueil de loisirs s'engage à accueillir tous les enfants, sans distinction, conformément aux principes d'égalité et à la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

L'équipe met tout en œuvre pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap : sensibilisation auprès des autres enfants, adaptation des animations, accompagnement des enfants en situation de handicap.



Chaque enfant doit pouvoir trouver sa place dans le groupe et participer pleinement à la vie collective en respectant ses besoins.

## B. Les valeurs citoyennes

Les accueil collectifs de mineurs sont des lieux privilégiés pour transmettre les valeurs citoyennes, en lien avec les principes de la République Française.

Au quotidien, des actions favorisant la tolérance, le respect d'autrui, la solidarité, la responsabilité, la liberté, l'égalité et la fraternité sont mises en place. Ces valeurs sont travaillées à travers les règles de vie, les animations, les projets de groupe et les échanges entre les enfants et les adultes.

Chaque enfant est encouragé à s'exprimer, à écouter les autres, à coopérer et prendre conscience de son rôle dans le groupe, à se forger son propre avis. L'objectif est d'instaurer un climat de bienveillance où chacun peut s'épanouir tout en apprenant à vivre ensemble dans le respect des règles et des différences.

## C. Laïcité

La laïcité est un principe fondamental de la République Française garantie notamment par la loi de 1905 relative à la séparation de l'Eglise et de l'État et par l'article L.227-4 du Code de l'action sociale et des familles qui encadre les accueils collectifs de mineurs. La laïcité en France repose sur 4 grands concepts :

- La liberté : Le droit de croire, de ne pas croire, de changer de croyance.
- La séparation de l'Etat et de l'Eglise : Aucun culte ne peut intervenir dans la gestion de l'Etat
- La neutralité des agents de l'Etat : Les agents de l'Etat se doivent de rester neutre et ne peuvent manifester aucune appartenance religieuse
- L'égalité : Peu importe la croyance ou la non croyance, tous les citoyens sont égaux en droit

Chacun est libre de sa croyance, la laïcité permettant à chacun d'exprimer ses convictions dans le respect de la loi. Cependant, les accueils collectifs de mineurs étant des structures publiques et ayant un devoir de neutralité comme disposé ci-dessus, aucune pratique ou manifestation religieuse n'y sera autorisée.

## VII. Compétences psychosociales (CPS)

Le système de compétences psychosociales sera mis en place, permettant aux enfants d'exprimer leurs émotions et leurs ressentis de la journée au travers différentes activités rituelles (étiquettes, dessin, météo).

## VIII. Le budget

<b>Sorties</b>	<b>Alimentaire</b>	<b>Matériel</b>	<b>Mini-camp</b>
3,10€ par jour par enfant	0,50€ par jour par enfant	0,10€ par jour par enfant	10€ pour 2 nuits par enfant

# CHARTRE DE L'ÉCO-RESPONSABILITÉ

- 1- J'utilise des produits naturels et non polluants
- 2- Je ne gaspille pas l'énergie
- 3- je contrôle ma consommation d'eau
- 4- Je trie mes déchets et je composte mes déchets alimentaires
- 5- Je consomme des produits locaux et de saison
- 6- J'évite le gaspillage alimentaire
- 7- Je me déplace de manière responsable
- 8- J'évite les objets à usage unique
- 9- Je me comporte en écocitoyen
- 10- Je respecte les espaces naturels
- 11- Je pratique des activités vertes
- 12- Je me reconnecte à la nature
- 13- Je fais au moins un gouter maison chaque semaine
- 14- Je fais les décors avec des objets recyclés
- 15- Je ramasse les déchets en me protégeant
- 16- J'utilise ma propre gourde



